

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</p> <p>Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise</p> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</u></p>	<p>Délibération n°: 002-2024</p> <p>Du : jeudi 14 mars 2024</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 08 présents : 08 votants : 08</p> <p>Date de la convocation : 8 mars 2024</p>
---	--

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Chauvry sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégué titulaire de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Isabelle Oger,
Monsieur Jean-Baptiste Rouault

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Madame Laetitia Galandon,
Messieurs Angel Garcia et Jacques Delaune,

Déléguées suppléantes de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Morgane Auger,

Délégué suppléant de la Commune de Chauvry :

Monsieur Raphaël Barouch,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mesdames Corinne Morelle et Laurence Guerault, secrétaires du syndicat,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Angel Garcia,

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la nomenclature M 57,

Considérant, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le comptable public, le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	8	-	-

Approuve, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 tel qu'il lui est présenté, en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2023,

Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultats de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats reportés 2022	Résultats de clôture 2023
Section de fonctionnement					
244 756.41 €	234 806.58 €	8 949.83 €	585.10 €	39 782.32 €	43 403.33 €
Section d'investissement					
792.50 €	5 536.22 €	-4 743.72 €		4 914.90 €	171.18 €
Total		4 206.11 €	585.10 €	39 782.32 €	43 403.33 €

Autorise, le Président à signer le Compte de Gestion 2023,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Chauvry, le 14 mars 2024

Didier DAGONET
 Le Président,


